



LIGUE POUR LE DÉVELOPPEMENT DU VOLONTARIAT

Pour notre avenir et la reconnaissance de nos engagements.

Site Internet

1042 visiteurs différents !

Il s'agit de visiteurs et non pas de connexions (la moyenne est actuellement de 20 connexions par visiteurs) et la courbe reste ascendante !

Plusieurs pages sont venues étoffer le site et le nombre de messages sur le forum approche les 300. Tout le monde a la parole, n'hésitez pas à vous inscrire et réagir sur les différents sujets actuellement en ligne. Le site est accessible par l'adresse www.LDV33.fr. Pour ceux qui n'ont pas internet nous sommes joignables au 06 43 93 69 20.

CCDSPV du 4 décembre 2008

Le deuxième CCDSPV de l'année 2008 (le premier pour la LDV33) a donc bien eu lieu le jeudi 4 décembre 2008. Il a duré 3h30 ce qui semble être exceptionnellement long par rapport aux précédents CCDSPV. En effet, nous nous sommes particulièrement appliqués à étudier l'ensemble des documents qui nous ont été envoyés et nous avons beaucoup d'interrogations de votre part par l'intermédiaire du site internet ou de l'e-mail de la LDV33. Par conséquent, nous avons beaucoup de propositions, questions ou remarques. Pour débattre avec la Direction du SDIS, il y avait 12 des 16 élus (titulaires et suppléants) de la LDV33 présents. Tous les groupements territoriaux étaient représentés.

Pour information, vous avez un premier compte-rendu avec beaucoup plus de détails sur le site internet mais voici en quelques points les sujets abordés et les décisions prises ou en attente de décision :

- Plusieurs résiliations d'office n'ont pas été validées ;
- Quelques engagements ont reçu un avis défavorable ;
- Tous les avancements ont été validés ;
- Création d'une commission pour l'engagement et l'emploi des « double-statuts » en Gironde avec pour base de travail la délibération du CA du 17 juin 2004 ;
- Validation d'une règle pour l'engagement de SPV arrivant d'un autre SDIS ;
- Pour les SPV bloqués dans l'avancement en l'absence du CCDSPV de milieu d'année, une étude sur le nombre d'agents pouvant bénéficier d'un effet rétroactif au 1^{er} juin 2008 est menée. Contactez-nous si vous êtes concernés.
- Création d'une commission pour évaluer l'uniformisation à 8h de formation continue par mois et par SPV dans tout le département (y compris les 4h de manœuvres mensuelles, les exercices, les formations spécifiques, etc.) ;
- Et bien d'autres points encore (habillement, formation, vacations, etc.) !

Ensemble, nous agissons dans l'intérêt de tous !